



BREST, le 12 janvier 2016

Mesdames les Ministres,

chers amis,

Le Réseau Français de Villes Educatrices est un réseau d'élus regroupant plus de 130 villes de toutes tailles, animées par une volonté commune de mener un politique éducative ambitieuse et se veut être un partenaire fort au niveau national.

Collectivement, notre engagement, partagé au-delà de nos sensibilités politiques, vise à mettre dans nos villes l'éducatif au cœur du pacte républicain. Parmi les principes que nous défendons, je tenais à mettre plus spécifiquement en exergue 2 d'entre eux : tendre, autant que nos moyens nous le permettent, vers l'universalité du service public de la petite enfance et respecter le rythme des enfants.

Force est de constater qu'ils sont mis à mal par les modalités actuelles d'accès en très petite section de maternelle, les enfants étant communément acceptés uniquement entre septembre et janvier de l'année scolaire.

Cette pratique induit de nombreux effets négatifs parmi lesquels :

- Alors même que des bébés naissent tout au long de l'année et que les besoins d'accueil pour les familles sont permanents, les places d'accueil petite enfance sont très rares entre janvier et septembre car restent occupées par des enfants dont la maturité pourrait pourtant leur permettre d'entrer à l'école ; il s'agit en particulier des enfants fêtant leur 3ème anniversaire durant le premier semestre de l'année ;
- Les professionnels de la petite enfance déplorent la pression qui existe, de facto, sur les familles et les enfants pour l'acquisition de la propreté avant l'échéance fatidique de décembre, condition sine qua non à l'entrée en maternelle ;
- Quand l'enfant n'est pas prêt en décembre, il doit donc demeurer en crèche, pour le moins les 8 mois suivants, ce qui est une période très longue à cet âge, et durant laquelle la maturité de l'enfant peut beaucoup évoluer et rendre, in fine, la structure inadaptée à son développement psychomoteur.

.../...

Au nom du Réseau Français des Villes Educatrices, je souhaiterais que nous puissions ensemble réexaminer ce mode de fonctionnement et ses contraintes pour permettre l'entrée en maternelle tout au long de l'année scolaire.

L'offre d'accueil globale d'un territoire, qu'il s'agisse d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ou d'écoles maternelles serait alors utilisée de façon optimale et complémentaire, dans le respect des spécificités de chaque entité et, surtout, dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le RFVE, par ses élus de terrain, reste à votre disposition pour en discuter et travailler avec vous aux modalités d'évolutions à construire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement,

François CUILANDRE
Maire de Brest
Président du RFVE



Madame Laurence ROSSIGNOL
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille,
de l'Enfance, des Personnes Agées et
de l'Autonomie

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche